

Compte rendu du conseil municipal du 22 juillet 2010

Présents : Mmes Bizieau - Lepvrier - Pouplard - Quignard
MM Demmi - Dulong – Fenez - Hazan - Lesud - Merlo - Vigier

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : M. Vigier

Rappel de l'ordre du jour

- CUI polyvalent
- Nouvelle salle polyvalente
- Aménagement des combles de l'école
- Divers

1. Approbation du CR de la séance précédente du conseil municipal

Le CR du conseil municipal du 01/06/10 est approuvé à l'unanimité

2. CUI polyvalent.

Suite à son départ, le remplacement de Mme F. Cartel doit être assuré, pour assurer la garde des enfants à la cantine.

D'autre part, vu l'augmentation du nombre d'enfants de l'école maternelle effectuant la sieste, le nombre de places disponibles doit être augmenté. Ceci n'est possible qu'en mettant en place des lits superposés supplémentaires, ce qui va nécessiter une personne pour assurer la garde des enfants lors de cette période.

En conséquence M. le Maire propose de mettre en place un CUI (contrat unique d'insertion), couvrant ces deux activités.

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte cette proposition (10 voix pour ; 1 abstension)

3. Nouvelle salle polyvalente

L'état du projet est présenté :

- L'appel d'offre, et l'analyse des réponses ont été faits.
- Cependant, le montant global résultant était supérieur au montant disponible.
- Une négociation a donc été entreprise pour réduire le montant des travaux, menée par l'architecte, d'une part en modifiant les prestations, et d'autre part en obtenant des réductions à iso-prestations. Cependant les objectifs techniques (en particulier écologiques) sont conservés.

Pour le marché 11 lots sont prévus

- Lot 1 : gros œuvre
- Lot 2 : Ossature bois – Charpente
- Lot 3 : Couverture
- Lot 4 : Menuiseries extérieures Aluminium – Métallerie
- Lot 5 : Doublage Isolation Faux plafonds
- Lot 6 : Menuiseries intérieures
- Lot 7 : Electricité – Courants forts – Courants faibles
- Lot 8 : Plomberie – Sanitaires
- Lot 9 : Chauffage – Ventilation
- Lot 10 : Carrelage Faïence
- Lot 11 : Peinture – Sol souple

Après avoir délibéré le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à lancer les OS, pour la réalisation des travaux présentés, pour un montant maximal de 480000 € HT (montant

couvrant les 11 lots cités précédemment). (Nota : ce montant intègre le système limiteur de bruit, ainsi que l'option de réglage du chauffage).

4. Accord d'aménagement des combles de l'école (information)

Il est rappelé que, dans le cadre de réalisation de logements sociaux, des contrats CDOR (Contrat de Développement de l'Offre Résidentielle) doivent être passés avec le CG des Yvelines. Il était prévu initialement, (cf conseil municipal précédent) de passer un premier contrat pour l'opération d'aménagement des combles de l'école, et un second ultérieurement pour une autre opération *. Ce type de contrat permet de bénéficier d'une subvention du conseil général de 5000€ par logement (achat du terrain, aménagement extérieurs, ...). Le coût des travaux pour la réalisation des logements est supporté par un organisme (ou une association) de logements sociaux. La mairie reste propriétaire, mais les logements sont mis à disposition de l'organisme qui en assure la gestion, pour une durée de 15 à 30 ans (suivant la durée de remboursement du montant des travaux par les loyers).

L'analyse a démontré qu'il était préférable de passer un seul contrat pour les deux opérations. Une lettre sera envoyée pour confirmer la volonté de réaliser ces opérations dans le cadre d'un seul contrat (cette lettre permet de se positionner pour l'opération ultérieure, mais ne constitue pas un engagement de réalisation de l'opération).

Les travaux, pour la mise à disposition des appartements, devront être réalisés avant fin 2013).

* La première opération permettra la réalisation d'un appartement type F4 dans les combles de l'école, mais aussi une issue de secours pour la bibliothèque. La seconde opération devrait permettre de mettre à disposition 4 appartements supplémentaires.

5. Divers

5.1. Avancement de l'opération 2 identifiée ci-dessus

Les négociations avec les propriétaires avancent favorablement. Un contact sera pris avec un notaire pour définir plus précisément les formalités et le processus à suivre.

5.2. Travaux

Lors du budget 2010, des travaux de mise en sécurité de voirie et de l'école avaient été prévus, et une demande de DGE faite. La DGE a été accordée. D'autre part, une mise à niveau du terrain omni-sports avait aussi été prévue.

Les travaux, et les devis correspondants, sont présentés au conseil municipal qui autorise, à l'unanimité, le maire à faire réaliser ces travaux, pour les montants HT maximum suivants :

- Travaux de voirie : entreprise Jean Lefebvre ; montant maximal des opérations 25500 €
- Travaux école : entreprise GPE ; montant maximal des opérations 22500 €
- Réhabilitation du terrain omni-sports : société SOTREN ; montant maximal 3990 €

Pour information, les jeux pour enfants ont été installés dans le parc municipal et sont opérationnels.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.